



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 juin 2021

L'Autorité des marchés financiers annonce la nomination d'Antoine Lair en tant que directeur des systèmes d'information

Antoine Lair a rejoint l'Autorité des marchés financiers le 21 juin 2021 au sein de la Direction des Systèmes d'Information. Cette nomination dont l'AMF se réjouit va permettre de poursuivre et amplifier le développement des systèmes d'information métiers, en étroite collaboration avec les grandes directions de l'AMF, et d'accélérer l'accompagnement de la digitalisation des processus et de l'exploitation des nouvelles technologies.

Diplômé de l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY), **Antoine Lair**, 42 ans, a consacré l'ensemble de sa carrière professionnelle au secteur des services financiers, dont plus de dix ans dans l'assurance, en occupant des postes à responsabilités dans le domaine de l'IT. Il débute sa carrière en 2003, chez EDF, en tant qu'auditeur sécurité informatique. En 2004, il est recruté par la société Deny All, un éditeur de logiciel, startup spécialisée dans la sécurisation des applications du web et des flux du digital dont il devient responsable Etude et Développement Produits. Il rejoint en 2008 la Direction de programme de refonte des fonctions et du SI Finance du groupe La Poste. En 2011, il poursuit son parcours à La Banque Postale Assurances comme Responsable SI où il contribue activement au lancement de l'activité de banque-assurance du groupe au travers de la mise en place et du maintien en condition opérationnelle de son SI. En 2015, il est nommé directeur des systèmes d'information de l'Institution de Prévoyance Kerialis, où il est en charge de la gouvernance du SI et du pilotage stratégique et opérationnel des projets d'entreprises par l'association du numérique. En 2018, il intègre le groupement GPSA (GIE de la Fédération Française de



l'Assurance - FFA) en tant que directeur des systèmes d'information. Sa mission y sera de définir, de mettre en œuvre et de maintenir le SI des 27 organismes membres ainsi que les systèmes de place de marché à destination de l'ensemble des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site :

<https://www.amf-france.org> URL =
[<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL

18 mai 2022

Rapport annuel de
l'AMF 2021 - Annexes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02